ARRÊTÉ N°UB-NUM/2026/001

ARRÊTÉ PERMANENT

PORTANT NUMEROTATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

6, RUE DU 8 MAI 1945

Le Maire de la Commune de PECHBONNIEU,

VU le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2213-28,

VU la Circulaire interministérielle n°432 du 8 décembre 1955,

VU la Circulaire n°121 du 21 mars 1958,

CONSIDERANT qu'à des fins d'identification pour les services de secours, d'efficacité de la distribution du courrier et de normalisation, il convient de procéder à la numérotation de constructions,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Il est attribué, conformément au plan annexé, la numérotation suivante :

Bâtiments concernés	*Ancienne numérotation*	**Nouvelle numérotation**
Parcelle AN 0054, pour le bâtiment du restaurant scolaire du Groupe scolaire de l'Olivier uniquement	*4, rue du 8 Mai 1945*	**6**, rue du 8 Mai 1945

ARTICLE 2 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Bénéficiaires ;
- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne ;
- Monsieur le Directeur des Services techniques de la Commune de PECHBONNIEU ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de CASTELGINEST ;
- Monsieur le Chef de la Police intercommunale de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue ;
- Service foncier de la Direction générale des finances publiques ;
- Plateforme de préparation et de distribution du courrier de SAINT-ALBAN.

Fait à PECHBONNIEU le 24/09/2026
Le Maire,
Sabine GEIL-GOMEZ

MAIRIE DE PECHBONNIEU R.F. (Haute-Garonne)

ARRÊTÉ UB-NUM/2026/001 - DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 24/09/2026

PLAN ANNEXE A L'ARRÊTE N°UB-NUM/2026/001

PORTANT NUMEROTATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

6, RUE DU 8 MAI 1945

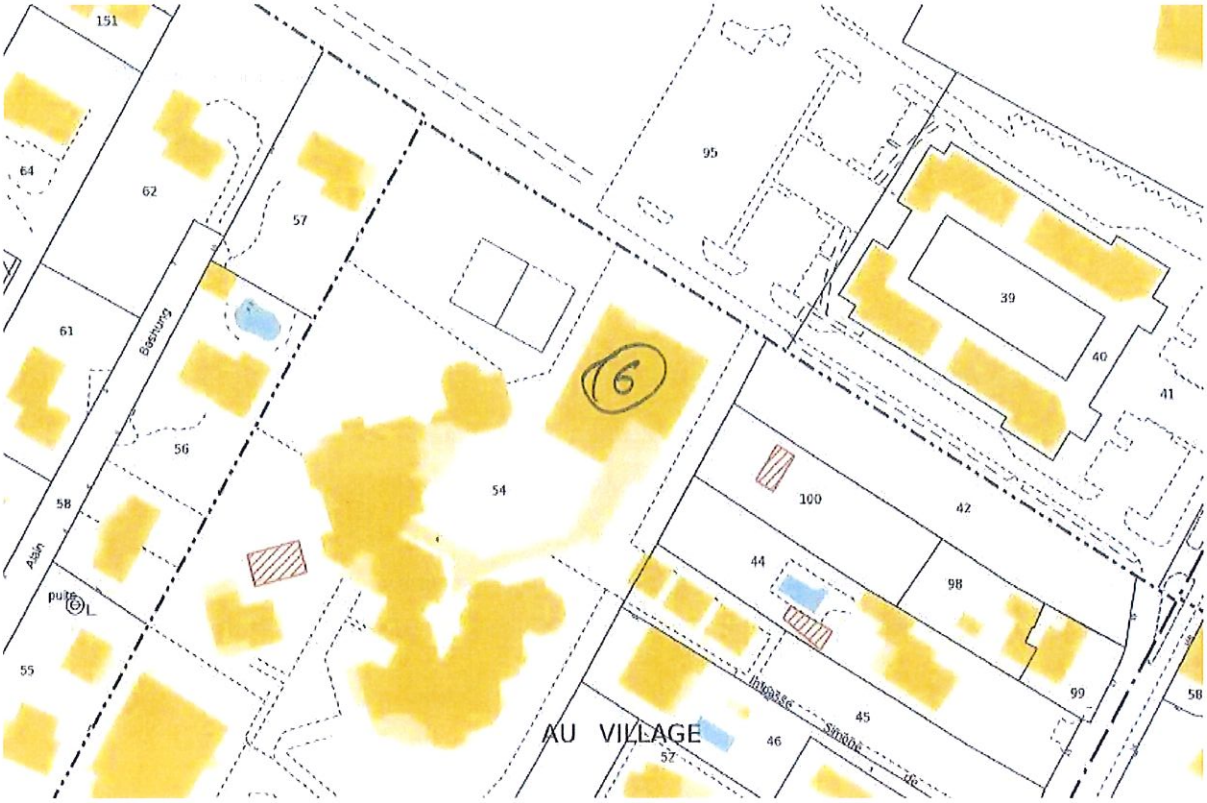

ARRÊTÉ UB-NUM/2026/001 - DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 14/09/2026